

**Réunion d'échanges avec les partenaires, en Forêt régionale de Bréviande**

Mercredi 8 octobre 2025, 16h-18h

Objet de la réunion :

L'objectif était de présenter les missions et les modalités d'intervention d'Île-de-France Nature pour la préservation des espaces forestiers, sur la base d'échanges avec ses partenaires. Ce rendez-vous a aussi été l'occasion de présenter le nouvel aménagement forestier de la Clairière nord du Bois de Bréviande.

Présents :

17 participants au total, représentant les Mairies de Vert-Saint-Denis, Boissise-la-Bertrand, Cesson et Melun, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, la Communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine, le Conseil départemental de Seine et Marne, l'association France Nature Environnement, l'association des Bois du Canton et enfin l'Office national des Forêts.

Pour Île-de-France Nature :

- M. Loïc EON ; Responsable de la Mission Gestion
- Mme Angélique LUCAS, Chargée de communication et de médiation locale, et responsable des animations nature
- Mme Anaïs COSTERAMON, Chargée de mission paysage
- Mme Emilie ROTROU, Technicienne en espaces naturels, responsable du site
- M. Valentin MARTINEZ, Agent technique forestier de Bréviande

Compte-rendu des discussions :**PRÉSENTATION DU SITE**

La forêt de Bréviande est un espace naturel situé en Seine-et-Marne, intégré au Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) d'Île-de-France Nature. Elle constitue un massif forestier d'une superficie de plus de 900 hectares.

Historiquement, le site appartenait à plusieurs propriétaires privés avant d'être progressivement acquis par la Région Île-de-France, puis confié à la gestion d'Île-de-France Nature. L'objectif de cette acquisition était de préserver ce vaste espace naturel en l'intégrant dans une politique régionale de protection, de valorisation et de gestion durable des forêts périurbaines.

Cette forêt revêt une importance écologique significative par la continuité de ses milieux et par la superficie qu'elle offre à la biodiversité.

Un nouveau plan d'aménagement forestier\*, succédant à celui en vigueur jusqu'en 2028, intégrera les conclusions d'études à venir sur la faune (oiseaux, amphibiens, reptiles) et sur les milieux humides, afin d'adapter les pratiques à l'évolution des écosystèmes.

**TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS****1. Lutte contre les usages illégaux et restauration écologique**

Depuis la fin de l'année 2023, une politique de restauration et de sécurisation des espaces a été engagée, notamment pour lutter contre les barbecues sauvages, les campements illégaux et les pollutions associées.

Ces interventions visent à redonner à la forêt et à ses clairières une qualité paysagère et écologique conforme à leurs fonctions de loisirs et de nature.

## 2. Réaménagement de la clairière et valorisation de l'arboréum

La clairière nord de Bréviande, anciennement occupée par un campement de gens du voyage, fait l'objet d'un vaste projet de réaménagement. L'objectif est de restaurer le milieu naturel, de valoriser l'arboréum existant, et de prévenir toute réinstallation illicite.

Les travaux comprennent :

- L'abattage d'arbres dégradés ou trop denses pour favoriser la lumière et la croissance des sujets restants
- Le terrassement de certaines zones et la création d'une lisière forestière
- La mise en valeur pédagogique des essences remarquables par une signalétique adaptée.

L'arboretum souffrait d'un manque d'entretien depuis la tempête de 1999. Les arbres y avaient été plantés par paires trop rapprochées, ce qui a nécessité une sélection pour en assurer la pérennité.

Un cheminement piéton Est-Ouest, agrémenté de neuf bancs, facilitera la traversée du site.

Le parking actuel sera réaménagé afin de limiter l'accès motorisé au cœur du massif.

Des abattages d'érythres ont été nécessaires en raison de la maladie de la suie, particulièrement préoccupante dans certains secteurs.

L'entretien de ces zones s'inscrit dans une logique de mise en sécurité du public et de préservation de la vitalité forestière.

## **DÉMARCHE DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE ET ADAPTATIVE**

Île-de-France Nature gère depuis des années ses forêts sur le modèle de la sylviculture mixte à couvert continu\*.

Cette approche vise à maintenir en permanence un couvert forestier, à régénérer les peuplements, et à renforcer la résilience écologique.

Elle repose sur plusieurs types d'interventions :

- Coupes de régénération ou sanitaires (maladies du frêne\*, du châtaignier\*, etc.) ;
- Coupes de sécurité\* pour prévenir les chutes d'arbres ;
- Cloisonnements\* d'exploitation, ouvrant des bandes de 4 mètres tous les 20 mètres pour le passage des engins, limitant ainsi le tassemement des sols.

Les dégradations temporaires comme les ornières sont systématiquement remises en état à l'issue des chantiers.

Les parties hautes des arbres, riches en minéraux, sont laissées au sol afin de restituer au substrat les éléments nutritifs essentiels et d'éviter l'appauvrissement du sol.

### Situation sanitaire : l'exemple du châtaignier et de la gestion adaptive

La forêt régionale de Bréviande est composée d'énormément de châtaigniers (*Castanea sativa*). Cette dominance rend le massif particulièrement vulnérable aux pathologies spécifiques à cette essence, notamment la maladie de l'encre (*Phytophthora spp.*), qui attaque le système racinaire.

Depuis une quinzaine d'années, les châtaigniers subissent un affaiblissement notable. Les sols argileux, sujets à la stagnation de l'eau en hiver, et le déficit hydrique estival, favorisent la propagation de la maladie. Les arbres, fragilisés, deviennent dangereux pour le public, ce qui impose la réalisation de coupes sanitaires.

Cette gestion repose sur une approche adaptive, compte tenu de l'incertitude quant à l'évolution de la maladie et aux capacités de résilience des peuplements. Les prélèvements d'arbres morts ou dépourvus permettent d'ouvrir le couvert forestier et de favoriser la régénération naturelle ou l'installation de nouvelles essences.

Face au déclin du châtaignier, plusieurs pistes sont envisagées :

- Sélection naturelle et adaptation génétique : certaines essences, comme le chêne, ont montré des capacités d'adaptation à certaines maladies ; une évolution similaire pourrait, à terme, concerter le châtaignier.
- Introduction d'essences méridionales : dans la perspective d'un réchauffement climatique, des essences telles que le chêne pubescent, le chêne chevelu ou le chêne vert pourraient être sollicités par leur résistance aux sécheresses.

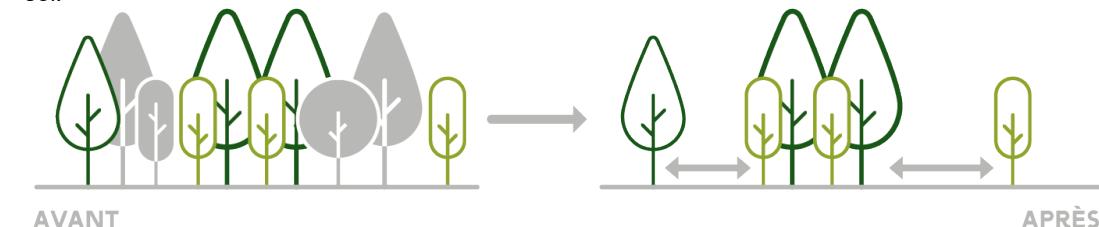
Cette diversification est essentielle pour limiter les risques liés aux monocultures et renforcer la résilience du massif face aux évolutions climatiques. D'ici 2030, l'Île-de-France devrait connaître un climat comparable à celui du littoral atlantique, ce qui justifie ces orientations.

Par ailleurs, un effort constant de communication et de sensibilisation accompagne la gestion

- Information du public sur les périodes de coupe avec la procédure "communication coupe" ; visant à anticiper les opérations d'exploitation forestière et à renforcer la concertation avec les usagers et riverains. Cette démarche permet d'identifier à l'avance les parcelles sensibles, de prévenir les désagréments éventuels (bruit, circulation d'engins, modification du paysage), et de mieux encadrer les interventions forestières.
- Annonces des dates de chasse pour des raisons de sécurité ;
- Organisation d'animations nature pour favoriser la compréhension des enjeux forestiers.

## Lexique

- l'**Encore du châtaignier** est provoquée par un champignon parasite (*Phytophtora cinnamomi* ou *Phytophtora cambivora*), qui attaque le système racinaire et le collet de l'arbre provoquant inévitablement son dessèchement et sa mort, plus ou moins rapidement. Elle est uniquement transmissible entre châtaigniers et ne présente pas de risques pour l'homme. La rapidité de son expansion est favorisée par le changement climatique.
- la **Chalarose du frêne** est une maladie provoquée par un champignon (*Chalara fraxinea*), originaire d'Asie. Elle entraîne un assèchement de la cime et un dépérissement de la souche des arbres, avec des risques de chute de branches et de rupture. Elle est uniquement transmissible entre frênes et ne présente pas de risques pour l'homme. La rapidité de son expansion est favorisée par le changement climatique.
- les **coupes de sécurité** consistent à retirer les arbres situés aux abords des chemins, en lisière de forêt, à proximité d'infrastructures (route, parking, réseau électrique, etc.) ou d'habitations, et identifiés comme dangereux (vieillissants, malades, endommagés ou fragilisés par des aléas climatiques) et présentant des risques de chute de branches voire de l'arbre lui-même.
- l'ouverture de **cloisonnements** est nécessaire pour permettre l'entretien et par conséquent le renouvellement de la forêt. Il s'agit de créer des axes de circulation, parallèles entre eux, afin de minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...). Ces derniers sont tenus de les emprunter afin d'éviter le tassemement du sol. Lors de la création ou « ouverture » de ces cloisonnements, des arbres sont donc retirés à intervalles réguliers. Ces ouvertures seront comblées en quelques années par les arbres situés à proximité dont la croissance sera ainsi stimulée car ils auront davantage accès à la lumière et aux ressources du sol.



- Le **document d'aménagement forestier** est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations

sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt. Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long. Pour la forêt régionale de Montgé, il est planifié de 2018 à 2032.

- la **gestion en couvert continu ou « futaie irrégulière »** consiste pour l'essentiel à gérer la forêt sur le principe du « couvert continu », avec un prélèvement limité à quelques arbres par hectares. Ce mode d'intervention - mis en œuvre par Île-de-France Nature en forêt régionale de Montgé comme sur l'ensemble des autres forêts régionales - est dénommé « sylviculture mélangée à couvert continu ». Il prend la forme d'une futaie irrégulière. Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles et à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à conserver un couvert forestier continu. Par conséquent les parcelles ne sont jamais mises à « nues » et il n'y a pas de coupe à blanc. Au contraire, l'objectif recherché est de pérenniser un boisement comportant à la fois des jeunes tiges issues de rejets ou de semis naturel, des arbres adultes et de vieux arbres. Dans cette perspective des coupes d'amélioration sont nécessaires pour maintenir une diversité des essences, maintenir de bonnes conditions au sol (espace et lumière) afin de garantir le développement des arbres d'avenir mais aussi maintenir les arbres remarquables et ceux qui hébergent de nombreux animaux (ex arbres creux).

